

17.05.2010 – 10:44 Uhr

Swisscable agit en justice contre Swisscom

Berne (ots) -

Dans sa campagne de publicité actuelle, Swisscom compare Swisscom TV et l'offre de télévision analogique par le câble sans mentionner l'offre de télévision numérique câblée. Swisscable estime être en présence d'une concurrence déloyale et a donc déposé mercredi dernier une requête auprès des tribunaux de Berne Laupen pour l'interdiction immédiate de ces activités.

En avril 2010, Swisscom a adressé aux ménages un courrier publicitaire dans lequel l'offre de télévision analogique de Cablecom est comparée aux deux offres de télévision numérique de Swisscom, Swisscom TV basic et Swisscom TV plus. Ce courrier a également été diffusé dans des régions qui ne sont desservies ni par Cablecom, ni par aucune autre société de câblo-distribution. De plus, d'autres démarches publicitaires de Swisscom ne mettent pas en parallèle les services de télévision analogique de Cablecom, ni la télévision analogique par le câble d'une manière générale, avec l'offre de télévision Swisscom, et incitent le consommateur à quitter son opérateur pour passer chez Swisscom.

La télévision numérique par le câble est passée sous silence

Swisscable regrette que l'offre de télévision numérique par le câble, disponible sur l'ensemble du territoire de la Suisse, ne figure pas dans ces comparatifs. «Les clients sont délibérément induits en erreur», explique Hajo Leutenegger, président de Swisscable. En ayant recours à une comparaison entre Cablecom et Swisscom pour faire sa promotion dans des régions qui ne sont pas desservies par Cablecom, l'opérateur use d'un procédé particulièrement fallacieux. Par exemple, un employé de Swisscom a appelé un client de Kabelgenossenschaft Frutigen pour lui indiquer qu'une augmentation pouvait justifier une résiliation anticipée de son abonnement et lui permettre de passer ainsi à la télévision Swisscom, ce qui est faux.

D'abord une requête, ensuite une plainte

Swisscable considère que de telles pratiques sont des cas d'infraction aux dispositions de la loi fédérale contre la concurrence déloyale. «Nous sommes étonnés que Swisscom utilise des moyens aussi abusifs», ajoute H. Leutenegger. «Et nous ne sommes pas disposés à l'accepter.» Swisscable a donc déposé mercredi dernier une requête auprès des tribunaux de Berne Laupen pour l'interdiction immédiate de ces activités publicitaires. S'il est donné une suite favorable à cette demande - et Swisscable part du principe qu'il en sera ainsi - Swisscable attaquera Swisscom devant le tribunal de commerce.

Swisscable est l'association économique des entreprises suisses de télévision par câble. Celle-ci regroupe environ 244 sociétés de câblo-opérateurs - aussi bien privées que publiques - qui fournissent des services de radio et de télévision à quelque 2,8 millions de foyers et plus de 5 millions de personnes. La plupart de ces entreprises proposent aussi un accès Internet et une offre de

téléphonie.

Contact:

Claudia Bolla-Vincenz, directrice

Tél.: +41/31/328'27'28

Mobile: +41/79/301'59'25

E-Mail: info@swisscable.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010502/100603662> abgerufen werden.